

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523  
Website: www.au.int

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Trente troisième session ordinaire**

**25 - 29 juin 2018**

**Nouakchott (Mauritanie)**

**EX.CL/1087(XXXIII)Rev.1**

Original: anglais

**RAPPORT DE LA 3<sup>E</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE  
TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA JUSTICE ET LES AFFAIRES  
JURIDIQUES, DAKAR (SENEGAL), 8– 9 JUIN 2018**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523  
Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU  
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA  
JUSTICE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES  
RÉUNION MINISTÉRIELLE  
8 – 9 JUIN 2018  
DAKAR, SÉNÉGAL**

**Ext/STC/Legal/Min/Report(III)**  
Original: anglais

**RAPPORT**

## RAPPORT

### I. INTRODUCTION

1. Conformément à la décision Ext/Assembly/AU/Dec. 1 (X), adoptée lors du dixième Sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, tenue en mars 2018 à Kigali (Rwanda), la Conférence a adopté l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et ses Protocoles sur le commerce des marchandises, des services et les règles et procédures relatives au règlement des différends. Par ailleurs, la Conférence a demandé à la Commission de convoquer une Session extraordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur la justice et les affaires juridiques pour examiner les projets d'Annexes aux Protocoles sur l'Accord de la ZLECAf qui seront soumis à la trente et unième Session ordinaire de la Conférence, en juillet 2018 à Nouakchott (Mauritanie).

2. Conformément à la décision de la Conférence susmentionnée, la Commission a convoqué la troisième Session extraordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur la justice et les Affaires juridiques, les 8 et 9 juin 2018, à Dakar (Sénégal), en vue d'examiner les projets d'annexes aux protocoles sur l'Accord de la ZLECAf.

3. La Session ministérielle a été précédée et préparée par une réunion d'experts juridiques gouvernementaux du 5 au 7 juin 2018.

4. Les Annexes ont été examinées par la onzième réunion du Forum de négociation (25 – 30 mai 2018) et la sixième réunion des Hauts Fonctionnaires au commerce (1 et 2 juin 2018), qui ont soumis les Annexes susmentionnées pour examen à la sixième réunion des Ministres africains du Commerce (3 et 4 juin 2018). Par la suite, les Annexes ont été soumises à la troisième Session extraordinaire du CTS sur la justice et les Affaires juridiques pour examen, puis seront soumises à la Conférence par l'entremise du Conseil exécutif pour adoption au cours du Sommet de juillet 2018.

5. Le CTS sur la justice et les affaires juridiques comprend les Ministres de la justice, les procureurs généraux ou les gardes des sceaux, les Ministres en charge des Droits de l'Homme, les constitutionnalistes et les fonctionnaires chargés de garantir l'État de droit ou les autres Ministres ou autorités dûment accrédités par les gouvernements des États membres.

### II. PARTICIPATION

6. Etaient présents, les représentants des quarante-huit (48) États membres suivants:

**Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, São**

**Tomé-et-principe, République sahraouie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.**

### **III. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

7. Les allocutions suivantes ont été prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture:

#### **Allocution de la Conseillère juridique de la Commission de l'Union africaine**

8. La Conseillère juridique de la Commission de l'Union africaine, Ambassadeur, Dr. Namira Negm a, au nom du Président de la Commission, S.E.M. Moussa Faki Mahamat, souhaité la bienvenue à tous les Ministres et Honorables délégués, à la troisième Session extraordinaire du CTS. Elle a tout d'abord exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Sénégal pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été réservée dans cette belle ville de Dakar. Elle a par ailleurs salué les efforts déployés par les experts juridiques des parties aux négociations et son équipe pour l'excellent travail accompli au cours des derniers jours pour s'assurer que les projets d'Annexes soient prêts pour être soumis au CTS pour examen.

9. La Conseillère juridique a précisé que les experts juridiques des Etats Membres de l'UA, ont procédé au cours de leur réunion du 5 au 7 juin 2018 à Dakar, à une analyse complète et à une révision des Annexes compilées telles que reflétées dans les Textes soumis aux Ministres et Délégations pour examen. Elle a par ailleurs souligné que seuls des amendements mineurs ont été apportés au texte. À cet égard, elle a exhorté les Ministres à se concentrer uniquement sur les questions d'ordre juridique, tout en gardant à l'esprit que ce texte sera soumis aux organes délibérants de l'Union en juillet 2018 pour examen et adoption.

10. L'Ambassadeur Negm a également salué le leadership de l'Honorable Mokhele Moletsane du Lesotho, qui, a-t-elle rappelé, avait fait montre d'une grande efficacité à Kigali; et s'est déclarée confiante que la réunion serait en mesure de finaliser tâche à lui assignée avec autant d'efficacité sous sa direction.

#### **Allocution du Président du CTS sur la justice et les affaires juridiques**

11. Le Président du CTS, l'Honorable Mokhele Moletsane, Ministre de la Justice, des Droits de l'homme et des Services pénitentiaires du Royaume du Lesotho a, tout d'abord remercié le Gouvernement et le peuple sénégalais pour l'accueil et l'hospitalité chaleureux offerts aux participants ainsi que pour les excellentes facilités mises à la disposition de la réunion. Il a en outre déclaré que ce fut un honneur et un privilège pour lui, de présider cette réunion des Ministres de la Justice dans un délai si court, après la réunion qui s'est tenue à Kigali (Rwanda).

12. Il a remercié les Ministres africains du commerce, les négociateurs et les experts juridiques pour avoir facilité les travaux de cette Session ministérielle; et a encouragé les délégations à travailler avec enthousiasme et à participer activement aux délibérations afin de sortir notre Afrique des abysses de l'extrême pauvreté et à la placer sur un nouveau piédestal d'espoir pour un avenir meilleur.

**13.** L'honorable M. Moletsane a conclu son propos en rappelant les mots de la Conseillère juridique qui a déclaré que la Réunion d'experts juridiques avait déjà examiné avec rigueur, les projets d'annexes afin de les mettre en conformité avec les normes juridiques requises et a donc proposé qu'ils soient examinés et adoptés en temps opportun par le 31<sup>e</sup> Sommet ordinaire prévu en juillet 2018.

#### **Allocution du Représentant du gouvernement de la République du Sénégal**

**14.** S.E. Prof. Ismaïla Madior Fall, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice de la République du Sénégal, a présenté la Déclaration au nom du Gouvernement du Sénégal. Il a remercié le Ministre de la Justice du Lesotho, les Ministres et les délégations de chaque État membre, pour leur présence. Il a, en outre souligné l'importance de cette réunion qui se tient à la suite de l'adoption et de la signature de l'Accord de la ZLECAf et de ses Protocoles à Kigali (Rwanda), en mars 2018.

**15.** Il a informé la réunion que le Président de la République du Sénégal, S.E.M. Macky Sall se réjouit que l'Afrique ait démontré qu'elle a résolument décidé d'assumer ses responsabilités à travers la décision de créer la ZLECAf aux fins de l'intégration africaine.

**16.** Il a remercié les dirigeants et le personnel de l'Union Africaine pour leur ardeur au travail dans le cadre de la facilitation de la finalisation des Annexes en vue de l'achèvement du processus de la ZLECAf. Il a réitéré que le travail du CTS consiste à revoir les annexes qui ont déjà été soumises à la vérification juridique lors de la réunion des experts juridiques gouvernementaux qui s'est tenue avant la présente réunion.

**17.** S.E. Prof. Ismaïla Madior Fall a déclaré officiellement ouverte, la 3<sup>e</sup> Session Extraordinaire du CTS sur la justice et les affaires juridiques.

#### **IV. EXAMEN ET ADOPTION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL**

**18. Le président de la réunion a présenté le projet d'ordre du jour comme suit:**

1. Remarques introductives;
2. Examen et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Organisation des travaux;
4. Examen du projet de rapport de la réunion des experts juridiques gouvernements;
5. Examen des projets d'Annexes au protocole sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur le commerce des marchandises et sur les règles et procédures relatives au règlement des différends:

- a. Protocole sur le commerce des marchandises
  - i. Annexe 1 sur les listes de concessions tarifaires
  - ii. Annexe 2 sur les règles d'origine
  - iii. Annexe 3 sur la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle
  - iv. Annexe 4 sur la facilitation du commerce
  - v. Annexe 5 sur les barrières non tarifaires
  - vi. Annexe 6 sur les obstacles techniques au commerce
  - vii. Annexe 7 sur les mesures sanitaires et phytosanitaires
  - viii. Annexe 8 sur le transit
  - ix. Annexe 9 sur les mesures correctives commerciales
- b. Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends
  - i. Annexe 1 sur les procédures de travail du Panel
  - ii. Annexe 2 sur les groupes consultatifs d'experts
  - iii. Annexe 3 sur le code de conduite des arbitres et des membres du Panel

6. Questions diverses

7. Adoption des projets d'instruments juridiques et de rapport; et

8. Cérémonie de clôture.

**19.** La réunion a adopté l'ordre du jour tel que présenté, sans amendement.

**V. EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS JURIDIQUES GOUVERNEMENTAUX**

**20.** Mme Kumba Jow Carayol, Présidente de la Réunion d'experts juridiques gouvernementaux, a présenté le rapport de la Réunion d'experts juridiques gouvernementaux qui s'est tenue du 5 au 7 juin 2018. Elle a transmis les excuses du Ministre de la Justice de la Gambie qui ne pouvait pas être présent en raison de contraintes de calendrier.

**21.** Elle a indiqué que les experts avaient examiné et modifié les neuf (9) projets d'Annexes au Protocole sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur le commerce des marchandises et les trois (3)

projets d'Annexes au Protocole sur les règles et procédures de règlement des différends.

22. En conclusion, Mme Carayol a informé la réunion qu'il n'y avait pas de questions litigieuses découlant de la réunion d'experts et a exhorté les ministres à examiner et adopter les projets de textes, qui ont déjà fait l'objet d'une vérification juridique approfondie lors de la réunion des experts juridiques.

23. Le Président a proposé et la réunion a convenu que chaque Annexe sera examinée comme entité à part entière plutôt qu'un examen article par article.

## **A. EXAMEN DES ANNEXES AU PROTOCOLE SUR LE COMMERCE DES MARCHANDISES**

### **Examen de l'Annexe 1 sur les listes de concessions tarifaires**

24. L'Annexe a été adoptée sans modification.

### **Examen de l'Annexe 2 sur les règles d'origine**

25. Une délégation a proposé quelques modifications rédactionnelles mineures à apporter mais qui seront soumises au Secrétariat.

26. L'Annexe a été adoptée tel qu'amendé.

### **Examen de l'Annexe 3 sur la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle**

27. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

### **Examen de l'Annexe 4 sur la facilitation des échanges**

28. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

### **Examen de l'Annexe 5 sur les obstacles non tarifaires**

29. Aucun amendement substantiel n'a été apporté à cette Annexe, toutefois, le Conseiller juridique a précisé que le titre de l'article 6 sera amendé pour refléter le contenu.

30. L'Annexe a été adoptée conformément à cette observation.

### **Examen de l'Annexe 6 sur les obstacles techniques au commerce**

31. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

### **Examen de l'Annexe 7 sur les mesures sanitaires et phytosanitaires**

32. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

### **Examen de l'Annexe 8 sur le transit**

33. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

### **Examen de l'Annexe 9 sur les mesures correctives commerciales**

34. Une délégation a proposé quelques modifications mineures à apporter mais qui seront soumises au Secrétariat.

35. L'Annexe a été adoptée conformément à l'observation.

## **B. EXAMEN DES ANNEXES AU PROTOCOLE SUR LES RÈGLES DE PROCÉDURE RELATIVES AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

### **Examen de l'Annexe 1 sur les procédures de travail du Groupe spécial**

36. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

### **Examen de l'Annexe 2 sur les groupes d'experts**

37. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

### **Examen de l'Annexe 3 sur le Code de conduite des arbitres et des membres du Panel**

38. L'Annexe a été adoptée sans amendement.

## **C. DÉCLARATIONS DE MINISTRES ET DE CHEFS DE DÉLÉGATIONS**

39. Après l'adoption des projets d'annexes, les déclarations suivantes ont été faites par les Ministres et les Chefs de délégation:

40. L'Ambassadeur de la République du Cameroun au Sénégal a exprimé les regrets du Ministre de la Justice du Cameroun qui, ne pouvant pas être présent aux travaux du CTS, a souhaité à la Réunion des délibérations fructueuses.

41. Le Ministre de la justice et des services correctionnels de la République de l'Afrique du Sud a déclaré qu'il espère que l'Afrique envisagera de mettre en place un mécanisme permanent de règlement des différends étant donné que si l'intégration de l'Afrique se concrétise progressivement à travers ce processus, des questions juridiques ne manqueront pas de se poser.

42. Le Ministre de la justice du Royaume d'Eswatini a fait savoir que son pays est à la phase finale de ratification de l'Accord sur la ZLECAf. Il a également demandé que les lignes directrices de la ZLECAf soient conclues dans les meilleurs délais et renvoyées au CTS sur la justice et les affaires juridiques, pour vérification, une fois examinées par la réunion de l'AMOT.

43. La Conseillère juridique a informé la Réunion qu'après la finalisation et l'adoption des Annexes par les organes délibérants de l'UA, le texte authentifié sera distribué à tous les États membres. Elle a également transmis aux délégués le souhait de la République du Rwanda de voir examiner le Traité établissant l'Agence Africaine des Médicaments au cours de cette Session Extraordinaire. Cependant, le Bureau du CTS a décidé que ce point devait être examiné lors de la Session ordinaire du CTS prévue en octobre 2018, compte tenu de l'importance que revêt le domaine des médicaments.



## **D. QUESTIONS DIVERSES**

44. Aucune question n'a été discutée au titre de cette rubrique.

## **F. ADOPTION DES PROJETS D'INSTRUMENTS JURIDIQUES ET DU PROJET DE RAPPORT**

45. La Réunion a adopté, tels qu'amendés, les projets d'Annexes aux Protocoles sur le commerce des marchandises et sur les règles et procédures de règlement des différends et a recommandé au Conseil exécutif de les examiner à sa Session de juillet 2018 qui se tiendra à Nouakchott (Mauritanie).

46. La réunion a également adopté le présent rapport sous réserve de l'intégration des amendements proposés.

## **F. OBSERVATIONS FINALES**

47. Dans son mot de fin, la Conseillère juridique de la Commission de l'UA, Amb. Dr Namira Negm, a félicité les ministres et les experts juridiques pour le bon travail accompli et a tout particulièrement remercié l'Hon. Mokhele Moletsane et Mme Kumba Jow Carayol pour leur conduite des travaux lors de la réunion des ministres et des experts juridiques gouvernementaux, respectivement. Elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Sénégal pour avoir accepté d'accueillir la réunion. Elle a également remercié les membres de l'équipe du Bureau du Conseiller juridique et d'autres membres du personnel d'appui pour leur dévouement tout au long de la Session du CTS.

48. La Conseillère juridique a fait remarquer que l'Afrique était en bonne voie avec la création d'une zone de libre-échange, du marché unique du transport aérien et d'autres initiatives d'intégration à venir. Elle a informé la réunion que quarante-quatre (44) des cinquante-cinq (55) États membres de l'Union africaine ont déjà signé l'Accord portant création de la ZLECAf et que le Ghana, le Kenya et le Rwanda l'ont déjà ratifié. Elle a également annoncé à la Réunion que la République du Niger est devenue le 4<sup>ème</sup> pays à ratifier l'Accord après avoir déposé les instruments de ratification auprès du Président de la Commission de l'UA, le 8 juin 2018.

49. 48. L'Hon. Mokhele Moletsane, Président de la Réunion, a exprimé sa joie profonde de voir s'achever les travaux de la 3<sup>ème</sup> Session du CTS sur la justice et les affaires juridiques à Dakar. Il a remercié la Conseillère juridique et toute son équipe ainsi que les experts juridiques gouvernementaux pour le bon travail accompli et a particulièrement exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple sénégalais pour leur chaleureuse hospitalité.

50. S.E. Prof. Ismaïla Madior Fall, Ministre de la Justice et garde des sceaux de la République du Sénégal, a exprimé sa reconnaissance à la Réunion pour avoir choisi le Sénégal pour organiser la 3<sup>ème</sup> Session extraordinaire du CTS et pour les mots aimables exprimés par les différentes délégations. Il a dit son optimisme pour l'intégration de l'Afrique grâce à la mise en place de la ZLECAf et a souhaité un bon retour aux différentes délégations, avant de déclarer officiellement close la 3<sup>ème</sup> Session extraordinaire du CTS sur la justice et les affaires juridiques.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2018-06-29

# Report of the 3rd Extraordinary Specialized Technical Committee on Justice and Legal Affairs 8 – 9 June 2018, Dakar, Senegal

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8867>

*Downloaded from African Union Common Repository*